

Date de transmission de l'acte: 14/06/2024

Date de reception de l'AR: 14/06/2024

033-213303753-DE_2024_06_03-DE

A G E D I

République française

GIRONDE

SAINT AUBIN DE BRANNE - Commune

Séance du jeudi 13 juin 2024

Membres en exercice : 10

Nb de présents : 7

Nb de représentés : 2

Nb de vote exprimés : 9

Nb de vote pour : 9

Nb de vote contre : 0

Nb d'abstention : 0

treize juin deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal LABRO,

Date de la convocation: 05/06/2024

Présents : Pascal LABRO, Robert FAURE, Xavier BLOND, David PATEAU, Jérémy CUSSEAU, Sarah BRUNELLOT, Dominique PEYTOUREAU

Représentés : Laurent BEREAU représenté par David PATEAU, Quitterie DUCLOT représentée par Pascal LABRO

Excusés :

Absents : Marie MIRAMON

Secrétaire de séance :

Robert FAURE

Objet : Modification des statuts du SIEA de Rauzan - DE_2024_06_03

Monsieur le Maire de la commune de Saint Aubin de Branne

Présente au Conseil municipal la proposition de modification des statuts de Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement de Rauzan

Sur une proposition formulée par la Présidente, le comité syndical d'eau et d'assainissement de Rauzan s'est réuni le 10 avril 2024 pour décider la modification statutaire suivante :

Modification du lieu du siège social de la mairie de Rauzan à la mairie de St Pey de Castets aux 3 avenues de la mairie.

Ces modifications, qui prendraient effet à compter du 12 avril 2024 pourraient ainsi permettre une gestion administrative plus efficace.

En conséquence, il vous est proposé

d'adopter la modification de l'article des statuts, proposée et votée par le Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement lors du comité

Date de transmission de l'acte: 14/06/2024

Date de reception de l'AR: 14/06/2024

033-213303753-DE_2024_06_03-DE

A G E D I

syndicat du 10 avril 2024 selon la nouvelle rédaction ci- annexée ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ;

De modifier les statuts du Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement comprenant le changement du lieu social du Syndicat de la mairie de Rauzan à la mairie de St Pey de Castets.

Fait les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Pascal LABRO

